

2. ORGANISATION DE LA **GESTION DES RISQUES NATURELS** EN MARTINIQUE



Source photo : préfecture Martinique

Mardi 14 novembre 2023

09h30

Préfecture de Martinique

Salle Félix Éboué

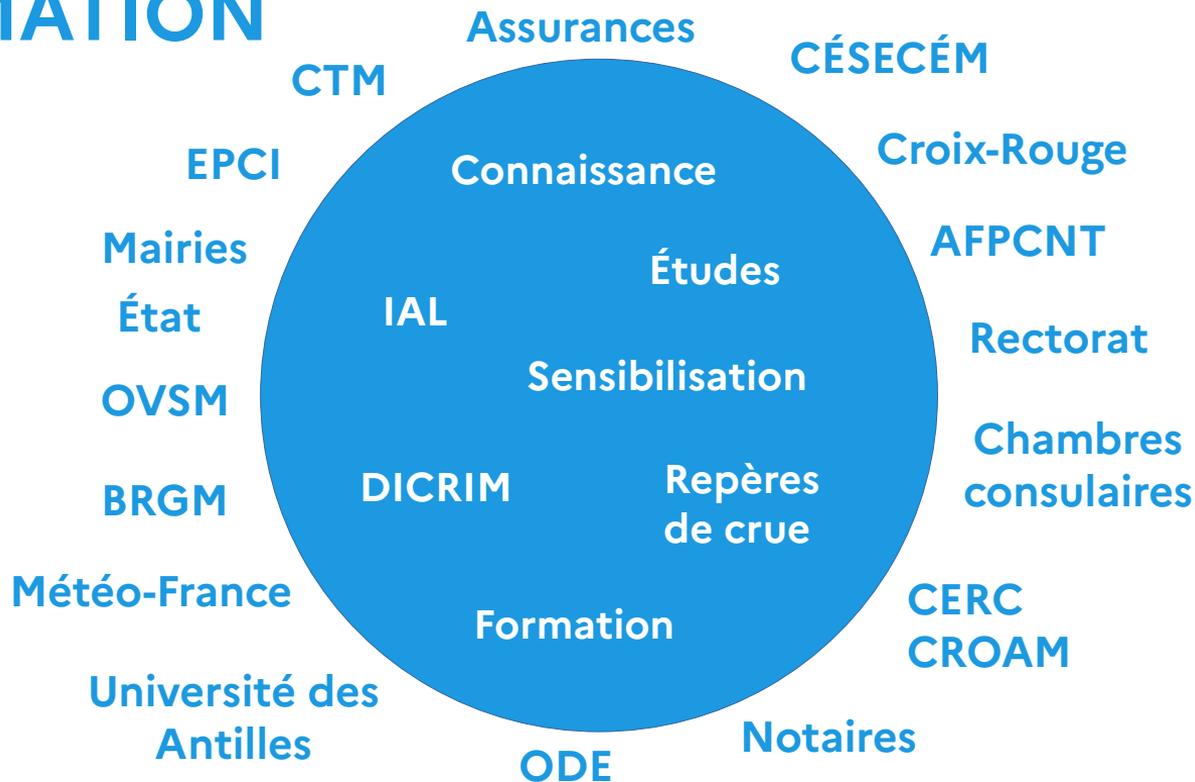
Clémentine Montané - Unité Risques Naturels

Service Risques Énergie Climat - DEAL Martinique

2. ORGANISATION DE LA **GESTION DES RISQUES NATURELS** EN MARTINIQUE



INFORMATION



INFORMATION

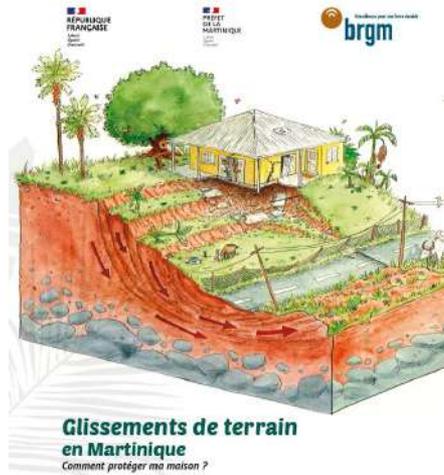
Interreg
Caraïbes

Fonds européen de développement régional

CARIB-COAST



UNION EUROPÉENNE



Source photo : site internet IPGG

MENTION

Risques et environnement

Réf : 1800977N

N° de fiche RNCP : RNCP34070

Formation accessible au premier semestre

Capacité d'accueil : 50

Droits d'inscription par année : 243 €

Droits d'inscription par année pour les étudiants boursiers : 0 €

Contact :

- Référent handicap : michelle.gillos@univ-antilles.fr



UNIVERSITE DES ANTILLES

LISTE DES PARCOURS

- > Risques naturels et anthropiques
- > Transition énergétique : intégration des énergies renouvelables dans les zones insulaires
- > Risques naturels et anthropiques
- > Transition énergétique : intégration des énergies renouvelables dans les zones insulaires



Séminaire International
 24
 25 oct. 2022
 26

Parc Floral Aimé Césaire
 B Hôtel Babelière

Un événement co-organisé par
AFPCNT Collectivité territoriale de Martinique

Soutenu par
 MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RÉSILIENCE DES OUTRE-MER AUX RISQUES NATURELS & TECHNOLOGIQUES MAJEURS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Village Résilience
 Parc floral Aimé Césaire
 FDF

PRAN DOUVAN AVAN DOUVAN PRAN'W !

www.collectivitedemartinique.mq
 www.afpcnt.org

INFORMATION



Foire agricole de Rivière-Pilote / Croix-Rouge et CTM / 01 avril 2023 (photos CTM)



INFORMATION



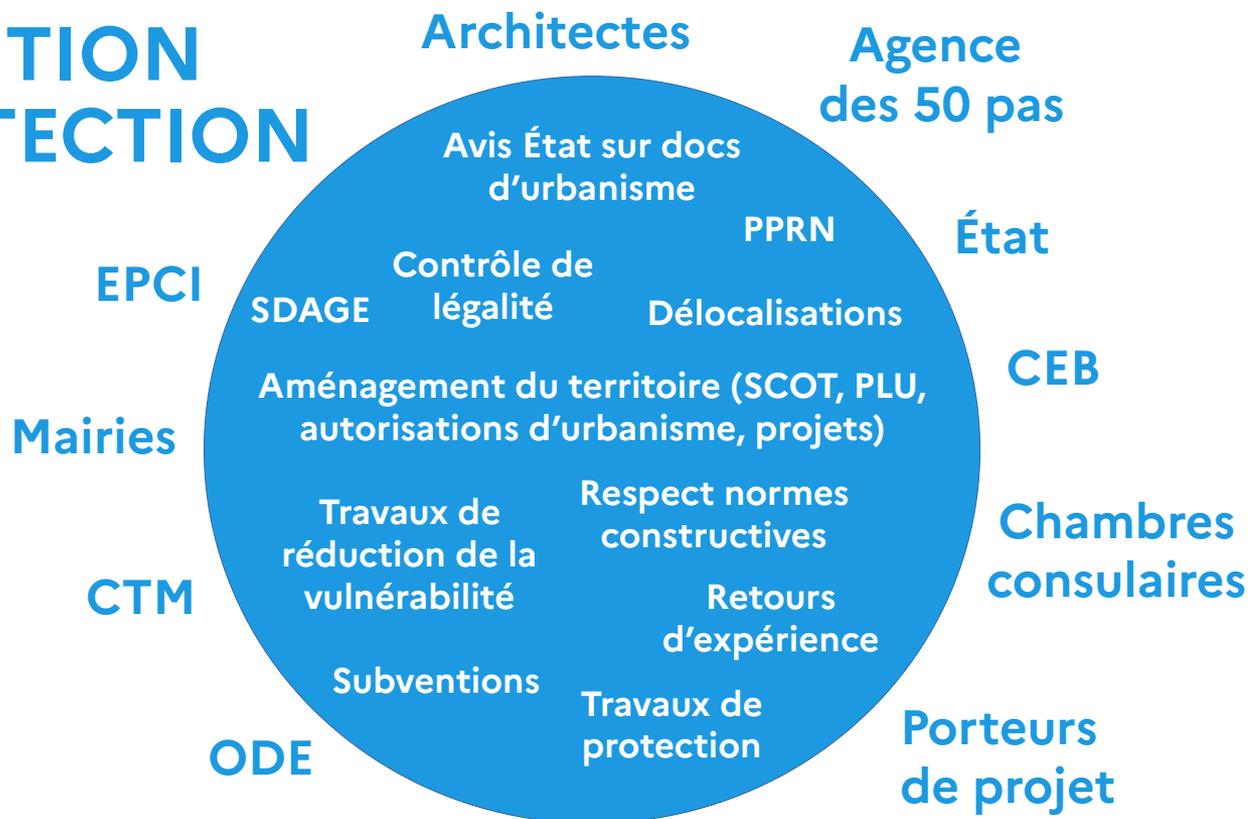
S'informer
Agir
Se protéger

Venez visiter les stands
Village de la résilience et des risques
le Vendredi 13 octobre 2023
à la Galleria

Scolaire : 9h à 11h et de 14h à 16h
Tout public 11h à 14h

Logos: Préfet de la Martinique, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, and various partner organizations.

PRÉVENTION ET PROTECTION



PRÉVENTION ET PROTECTION



PPRN MARTINIQUE

Accueil Présentation Actualités Etudes de risque Liste des

Choisissez une commune pour accéder à son PPRN



Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compléter de cette date, une élaboration doit être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1400 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.irtots.gouv.fr via le service « Céder mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous construisez une seule maison individuelle ou ses annexes.
- vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes. Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.

Pour savoir précisément à quelles formalités(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD/AL) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P	C	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
Le présent demande a été reçue à la mairie le _____					
Cachet de la mairie et signature du receveur					

Dossier transmis :

à l'Architecte des Bâtiments de France

au Directeur du Parc National

1 Identité du demandeur⁽¹⁾

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance :

Date : []/[]/[]

Commune : _____

Département : [] [] [] Pays : _____

(1) Vous pouvez déposer une déclaration de votre lieu dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou marchand ou au des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes ou étiez titulaire de terrain en indivision ou en copropriété ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expansion de terrain pour cause d'utilité publique.

PLAN SÉISME ANTILLES OBJECTIFS DE LA TROISIÈME PHASE 2021/2027

Fonds exceptionnel d'investissement
(FEI) - Appel à projets 2024

Mis à jour le 02/10/2023

PRÉVENTION ET PROTECTION



Source photo : site internet Martinique 1ère

PRÉVENTION ET PROTECTION

Source photo : site internet Libération



Projet de relocalisation spatiale / Ville du Prêcheur

Source photo : site internet CEREMA



Source photo : site internet Martinique 1ère

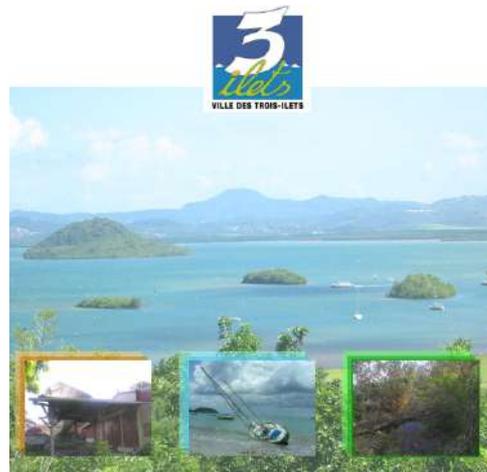
ALERTE, GESTION DE CRISE, POST-CRISE



ALERTE, GESTION DE CRISE, POST-CRISE



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



ALERTE, GESTION DE CRISE, POST-CRISE



Source photo : Facebook préfecture

Tempête Bret : les sapeurs-pompiers de Martinique en première ligne

cyclones



Les sapeurs-pompiers de Martinique sont mobilisés. - ©Sapeurs-pompiers de Martinique
Source : site internet Martinique 1ère